

PV n° 2 de l'Assemblée Communale ordinaire

Mardi 24 juin 2025, 20h00 – La Cave

L'assemblée communale ordinaire de ce jour a été convoquée par le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 22 du vendredi 13 juin 2025, par affichage public et par convocation personnelle pour ce mardi 24 juin 2025, 20h, à la Cave, avec à l'ordre du jour :

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 27 mai 2025.
2. Point information : présentation du plan spécial d'équipement de détail « Extension réseau d'eau potable menant au bâtiment communal du Questre » et alimentation du secteur « Côte des Planches ».
3. Discuter et voter une dépense de CHF 22'092.20 TTC pour la réfection du chemin « Cantine-Les Riedes-Dessus » sous déduction d'une participation des CFF SA Infrastructure et Voie Ferrée Renens, de CHF 12'972.- TTC, montant à prélever sur le fond des chemins.
4. Prendre connaissance et approuver les comptes 2024 et voter les dépassements budgétaires.
5. Procéder à l'élection complémentaire d'un membre à la commission des finances pour la fin de la législature 2023-2027.
6. Informations communales.
7. Divers.

Présidence : Pierre Morel, président des Assemblées.

Secrétariat : Jennifer Oriet-Marchand, secrétaire communale.

Scrutateurs : Mme Fabienne Walther et M. Michaël Jäggi

Electrices et électeurs inscrits : 331

Electrices et électeurs présents : 20

4 personnes n'ont pas le droit de vote :

- Mme Jennifer Oriet-Marchand, secrétaire communale
- Mmes Stéphanie Boillat, représentante du bureau d'ingénieur AFRY
- M. Romain Jemmely, caissier communal
- M. Eric Petermann, propriétaire concerné au point no 2 de l'ODJ

Le président demande si le droit de vote est contesté pour une autre personne, ce qui n'est pas le cas.

Le président demande si une modification de l'ordre du jour est demandée. Aucune modification n'étant demandée à l'ordre du jour, le président Pierre Morel ouvre cette assemblée communale légalement constituée.

Tractandum 1 : Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 27 mai 2025

Aucune demande de modification n'étant parvenue durant les délais légaux, le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 27 mai 2025 est ratifié.

Tractandum 2 : Point information : présentation du plan spécial d'équipement de détail « Extension réseau d'eau potable menant au bâtiment communal du Questre » et alimentation du secteur « Côte des Planches »

Rapporteurs : M. Christian Zuber, le Maire ainsi que Mme Stéphanie Boillat qui représente le bureau d'ingénieur AFRY.

À la suite du projet de la bourgeoisie de Soyhières d'alimenter en eau potable les fermes Blattner et de La Boueca, ainsi que les abreuvoirs des pâturages de la Côte sur la Fin, projet présenté en assemblée communale du 27 mai dernier, la commune souhaite profiter de synergies pour alimenter également le bâtiment communal du Questre. Pour rappel, le bâtiment abritant le FC local et l'amicale de pétanque est alimenté depuis 1984 lors de la déviation de Soyhières, par une station de pompage située à la route de Bôle et propriété de la Bourgeoisie de Soyhières, réseau menant à un réservoir, alimentant également la société de tir. Une multitude de séances se sont succédé dès la fin des années 1980 entre les Autorités communales, les Autorités bourgeoises, les sociétés de tir et du FC local, afin de tenter à résoudre ce réseau devenu vieillissant. Dès 2022, la situation est devenue urgente et des discussions ont été menées avec les Autorités de bourgeoises et deux bureaux techniques. Point crucial et important à mentionner, dès le 2^{ème} semestre 2026, la station de pompage sera vraisemblablement déconstruite. La conduite est ancienne, la pompe est en fin de vie et le petit bâtiment n'est plus aux normes. Aussi, il est nécessaire que le bâtiment du Questre puisse disposer, enfin, d'eau potable après plus de 40 ans.

Venons-en au projet qui vous est présenté ce soir, la conduite communale de près de 1.0 km sera raccordée au réseau communal par l'intermédiaire d'une station de pompage située au carrefour du chemin de la Réselle. Le plan spécial d'équipement de détail développé par la bourgeoisie est complété avec une partie communale afin d'alimenter en eau potable le bâtiment communal du Questre et de maintenir la possibilité de livrer de l'eau au stand de tir. Le plan spécial d'équipement de détail présenté lors de l'Assemblée communale du 27 mai est adapté et complété avec la partie communale. Ce dernier est renommé « Alimentation en eau – Côtes sur la Fin et des Planches » et il vous est présenté ce soir conformément à l'art. 67, al. 3 de la LCAT. M. Christian Zuber ajoute que l'objectif est de générer une seule procédure à transmettre ensuite au Canton et qui fait office de permis de construire, c'est un gain de temps et des économies réalisées.

A noter que les Autorités communales et bourgeoises ont mandaté le bureau d'ingénieurs AFRY afin de présenter la meilleure variante en termes de tracé, de qualité et de prix. La prise en charge en termes de prix et en matière de synergies communes est le fruit d'un travail en commun dont bénéficiera à terme notre village. M. Christian Zuber tient à souligner les excellentes relations avec la bourgeoisie de Soyhières tout au long de l'évaluation et du travail généré pour ce projet.

M. Christian Zuber cède la parole à Mme Stéphanie Boillat pour sa présentation à l'assemblée.

Mme Stéphanie Boillat donne des précisions quant aux 3 variantes analysées afin de permettre l'alimentation du bâtiment sur le Questre.

La variante la plus courte est la plus chère compte tenu qu'une piste de chantier devrait être réalisée, la seconde variante pose problème quant aux terrains traversés (protection de la nature, bosquets) et serait plus chère que la 3^{ème} variante qui longe la route communale. C'est donc la 3^{ème} variante la plus adaptée avec une emprise d'environ 7 m et qui est donc la moins chère.

La Bourgeoisie a été d'accord de modifier quelque peu le tracé initial de sa conduite afin que nous puissions proposer cette variante dont le coût est estimé à CHF 235'000.- (+/- 20%).

Longueur du tracé 900 m, conduite en plastique PE DN 63

Questions :

■■■■■ demande quel sera le choix de PE pour la conduite ? Mme Stéphanie Boillat rappelle que la conduite est en plastique GEROFIT.

■■■■■ indique qu'avec ce genre de conduite il est difficile de détecter les fuites, problème que nous avons déjà eu avec la conduite de secours avec Delémont et qu'il serait préférable de poser de la fonte.

Mme Stéphanie Boillat indique qu'actuellement ont dispose de moyens techniques pour détecter ces fuites et que le coût d'une conduite en fonte serait 3 fois supérieur au coût d'une conduite en plastique.

■■■■■ demande de quel côté du chemin se situera cette conduite. Mme Stéphanie Boillat lui indique qu'elle sera au nord du chemin.

■■■■■ demande si une ou deux hydrantes seront prévues sur le tracé ? Mme Stéphanie Boillat répond que c'est une bonne question et elle va se renseigner sur l'opportunité de la poser d'une hydrante.

■■■■■ demande pourquoi le tracé n'est pas un maximum sur le terrain de la bourgeoisie ? Mme Stéphanie Boillat répond que le projet sera réalisé dans les règles de l'art et que la Bourgeoisie a accepté les modifications pour le nouveau tracé. Elle informe que les propriétaires seront informés sur le planning des travaux qui ne se dérouleront par étapes et les propriétaires et fermiers seront indemnisés (perte de culture et passage de conduite).

■■■■■ demande pourquoi la conduite est doublée sur le tracé commun avec la Bourgeoisie. Mme Stéphanie Boillat indique que les conduites de la Bourgeoisie et de la commune seront séparées ceci dans le but de garantir la qualité de l'eau potable livrée au bâtiment du Questre (stagnation de plus de 3 mois) et il y aurait eu un problème de mélange des eaux ainsi qu'une différence de pression qui ne pouvait pas se résoudre au moyen d'une vanne Clayton et d'un clapet de retour. Il faudra également analyser la consommation réelle du bâtiment Le Questre.

■■■■■ demande si les autres consommateurs reliés à la conduite actuelle de la Bourgeoisie seront alimentés en direct par la nouvelle conduite communale ?

Mme Stéphanie Boillat lui répond que ceux-ci continueront d'être alimenté par la conduite actuelle de la Bourgeoisie (réservoir - eau non potable).

■■■■■ informe qu'actuellement la Bourgeoisie coupe l'eau environ 3 mois en hiver.

■■■■■ informe que la conduite communale de la Réselle est très ancienne et qu'il faudra peut-être analyser son état car elle n'est pas certaine que cette conduite supporte ce nouveau raccordement.

Mme Stéphanie Boillat indique qu'il ne devrait pas y avoir de problème car la nouvelle prise d'eau aura une consommation peu importante.

Le président remercie Mme Stéphanie Boillat qui représente le bureau d'ingénieur AFRY pour sa présentation.

Tractandum 3 : Discuter et voter une dépense de CHF 22'092.20 TTC pour la réfection du chemin « Cantine-Les-Riedes-Dessus » sous déduction d'une participation des CFF SA infrastructure et voie ferrée Renens, de CHF 12'972 TTC, montant à prélever sur le fond des chemins

Rapporteur : M. Ivan Santos, Conseiller communal

Entrée en matière :

Entre 2020 et 2023, la Commune de Soyhières et les divers départements des CFF furent régulièrement en contact par le biais de convention et contrats au niveau d'emprises temporaires et états des lieux après travaux concernant la réfection de la ligne de contact et de la voie ferrée dans le cadre des travaux de la ligne entre Delémont et Laufon. Le Chemin Cantine-Les Riedes Dessus, une portion de chemin de 445 mètres fut régulièrement utilisée pour le passage de véhicules lourds. Les dernières négociations entre les CFF et la Commune de Soyhières ont été effectués entre mars et mai 2025. L'état du chemin mérite une complète et solide réfection.

M. Ivan Santos prie Monsieur le Président de faire voter l'entrée en matière.

Une présentation par PowerPoint est présentée à l'assemblée avec photo des dégâts actuels.

M. Ivan Santos indique qu'à fin février 2025, la commune de Soyhières fut contactée par l'entreprise Creusillon afin de prévoir la réfection d'une portion de 30 mètres uniquement située en face de l'emprise temporaire située juste en face qui servait de parking pour les véhicules lourds et de l'entreposage de matériel plus principalement le stockage de traverses en béton, travaux devisés à CHF 2'400.- A noter que la commune de Soyhières n'avait pas été tenu au courant de cette mini-réfection.

Pour la commune de Soyhières, il n'était pas justifié de prévoir uniquement des travaux de remise en état sur une portion de 30 mètres seulement. La commune de Soyhières mettait en suspens l'intervention de l'entreprise Le Creusillon et contactait tout de suite les CFF SA afin de négocier l'entier du parcours soit 445 mètres d'un chemin selon géoportail, fort utilisés par les randonneurs à vélos mais également par les paysans. Un inventaire complet avec photos des dégâts était établi début mars et envoyé à l'entreprise CFF SA et une négociation se déroula en avril dernier soit la prise en charge par les CFF SA de 55% de l'offre de Georges Chételat SA pour un montant TTC de CHF 12'972.-, proposition finalement acceptée par les CFF SA.

La négociation stipulait également que la commune de Soyhières voulait mandater l'entreprise Georges Chételat SA, entreprise qui a de l'expérience dans ce genre de travaux.

Il faut savoir que ce chemin est fréquemment utilisé par les adeptes du vélo, qu'une réfection avec la pose d'un revêtement bitumineux, solution à long terme, n'est pas gagnée d'avance avec les milieux écologiques et qu'une éventuelle subvention de 40% par l'Agglomération de Delémont n'est pas envisageable. Il est important de saisir cette opportunité avec la participation des CFF en ce moment, sans quoi il sera trop tard.

Questions :

██████████ demande en quelle matière le chemin sera réalisé ? M. Ivan Santos informe que le chemin sera réalisé avec de la groise compactée.

Au vote, l'Assemblée communale accepte par 18 voix contre 0, une dépense de CHF 22'092.20 TTC pour la réfection du chemin « Cantine-Les-Riedes-Dessus » sous déduction d'une participation des CFF SA infrastructure et voie ferrée Renens, de CHF 12'972 TTC, montant à prélever sur le fond des chemins

Une électricienne présente en début de l'assemblée quitte la séance, ce qui réduit à 19 électriciennes et électeurs présents.

Tractandum 4: Prendre connaissance et approuver les comptes 2024 et voter les dépassements budgétaires

Rapporteur : M. Christian Zuber, le Maire

Entrée en matière :

	Clôture	Budget
Compte global (excédent de produits/charges)	51'773.06	-120'915.00
Compte général (excédent de charges/produits)	53'635.71	-127'960.00
Financements sp. (excédent de charges/produits)	-1862.65	7'045.00

Le compte global (excédent de produits/charges clôture avec un montant de CHF 51'773.06 par rapport au budget de -120'915.- Le compte général (excédent de charges/produits) clôture avec un montant de CHF 53'635.71 par rapport au budget de -127'960.- Les financements spéciaux clôturent avec un montant de CHF -1'862.65 par rapport au budget positif de CHF 7'045.00

Après un résultat opérationnel encourageant en 2023, ce sont à nouveau des résultats positifs que le Conseil communal, par le biais de son caissier, peut vous présenter ce soir.

M. Christian Zuber prie M. le Président de faire voter l'entrée en matière.

Le Président indique que nous allons passer ces comptes en 2 parties :

- Partie 1 : présentation du rapport relatif aux comptes et des chapitres 0 à 5 du compte d'exploitation et nous ouvrirons la discussion et les questions.
- Partie 2 : nous poursuivrons par les chapitres 6 à 9 ainsi que le bilan.

Le Président cède la parole à M. Christian Zuber

M. Christian Zuber indique que les comptes 2024 ont été approuvés par le Conseil communal le 5 mai 2025 et approuvés par la commission des finances le 4 juin 2025, commission qui vous recommande de les approuver.

Les citoyennes et citoyens ont pu prendre connaissance du rapport des comptes 2024 dans son entier dès le 13 juin dernier sur le site internet communal ou d'en prendre connaissance au bureau communal.

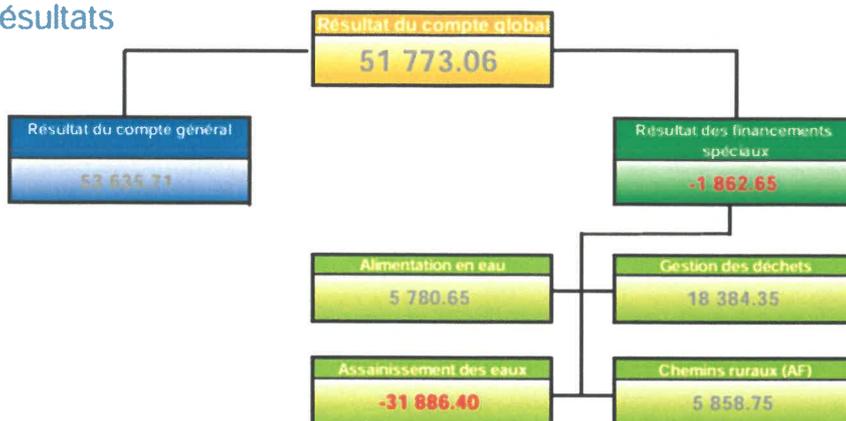
Quelques chiffres en préambule, les amortissements du patrimoine administratif représentent cette année CHF 133'572.90 alors que les intérêts passifs, soit les dettes à moyen et long terme génèrent un montant de CHF 33'187.75. Le degré d'autofinancement s'améliore depuis 2022 et l'endettement NET par habitant est tout proche de l'endettement moyen mesuré à CHF 3000.- par habitant. Notre caissier vous livrera quelques informations à ce sujet. J'ajoute également que le Conseil communal a décidé d'attribuer CHF 30'000.- à la réserve budgétaire de politique financière.

A relever que la fiduciaire qui a analysé ces comptes n'a demandé aucune correction au caissier et nous l'en félicitons.

M. Christian Zuber indique que les finances communales sont impactées par les charges liées et sont finalement très dépendantes du compte 9. Finances – Impôts. Le Conseil communal mesure chaque dépense et continuera de garder le cap surtout en regard des futurs investissements à venir en 2026.

M. Christian Zuber cède la parole au caissier M. Romain Jemmely qui présente un certain nombre de tableaux comptables et le détail des comptes 2024.

4. Résultats



Question au chapitre 1 :

■■■■■ demande pourquoi on constate une différence importante entre l'indemnité reçue pour le secrétaire et les salaires. M. Romain Jemmely indique que cela est directement lié avec le délai d'attente de 3 mois de l'assurance.

Question au chapitre 2 :

■■■■■ demande si à la halle de gymnastique la stéréo sera changée car elle ne fonctionne pas ? M. Christian Zuber prend note de ce point.

Questions au chapitre 7 :

■■■■■ s'inquiète de la différence du résultat entre le service des eaux et celui de l'épuration. M. Romain Jemmely explique que les règlements et tarifs ont été établis sur la base de statistiques antérieures et qu'il conviendra d'apprécier la situation avec un peu de recul d'ici 2 à 3 ans. Il précise qu'il existe un fonds et qu'il permet d'absorber ces déficits.

M. Christian Zuber explique que pour arriver à équilibrer ces comptes, il faudra peut-être voir pour une augmentation de la taxe de l'épuration et passer de CHF 1.60 à CHF 1.90 en 2027 (tranche de 56 à 500m³). Ces taxes devront également être adaptés en fonction des futurs investissements à venir.

Le Président demande aux citoyennes et citoyens de voter et d'approuver les comptes 2024 et de voter les dépassements budgétaires.

Au vote, les comptes sont acceptés à l'unanimité des personnes présentes.

Tractandum 5 : Procéder à l'élection complémentaire d'un membre à la commission des finances pour la fin de la législature 2023-2027

Le Président indique que à la suite du départ de Monsieur Adrien Beuret de la localité, nous devons pourvoir à son remplacement pour la fin de la législature 2023-2027.

Aucune candidature a été adressée dans les délais légaux au Conseil communal soit au 17 juin 2025.

Le président demande si une personne présente fait acte de candidature pour cette commission ?

Le président prend note qu'il n'y a aucune candidature pour cette commission.

M. Christian Zuber informe que nous diminuerons peut-être à 3 personnes au lieu de 4 personnes pour la commission des finances et pour la commission d'estimation de diminuer de 3 personnes à 2 personnes ceci dans le cadre des règlements qui vont vous être soumis en assemblée communale l'automne prochain.

Tractandum 6 : Informations communales

Le Président cède la parole à Monsieur Christian Zuber, le Maire.

Plan d'aménagement

Le plan d'aménagement, crédit voté au printemps 2021, voté en assemblée communale de novembre 2024 a été approuvé par le service du développement territorial le 16 mai 2025 et publié dans le journal officiel du 30 mai dernier, soit le plan directeur communal (PDCom), le plan de zones, le plan des dangers naturels et nouveau règlement communal sur les constructions.

Après quatre ans d'un travail intense, la commune de Soyhières a atteint le délai fixé par le SDT au 31 décembre 2024. La commune peut également toucher la dernière subvention de l'ordre de CHF 7'600.- promise en 2007, montant non négligeable mais conditionné au délai. Par décision d'approbation du plan d'aménagement local (art. 73 al. 2 LCAT), la Section de l'aménagement du territoire a procédé à la modification suivante : La zone de sport et de loisirs destinée au terrain de football, à la pétanque et à une place de pique-nique (parcelles Nos 1099, 1100 et 1101) et la zone d'utilité publique destinée à la déchetterie (parcelle N° 1103) sont affectées à des zones particulières à constructibilité restreinte situées en dehors de la zone à bâtir (zones SB et UB). Le plan de zones (changement de la dénomination) et le règlement communal sur les constructions (dispositions spécifiques) ont été adaptés en conséquence. Le plan d'aménagement est valable pour une période de 15 ans.

Nouveau revêtement N18

L'OFROU a décidé de poser un nouveau revêtement bitumineux sur la N18, route nationale depuis janvier 2021, entre Delémont et la frontière bâloise. La commune de Soyhières a reçu ces informations par le bureau d'ingénieurs AFRY sur le principe d'une déviation opérée entre 22h00 et 5h00 du matin par le village de Soyhières afin de réduire le nombre de nuits de travaux, soit la réduction de nuisances et de bruit.

Les travaux seront effectués soit la dernière semaine d'août, soit la 1^{ère} semaine de septembre tout en sachant qu'il y aura 3 zones de travail, sortie de Delémont, Bellerive et Soyhières, dont l'ordre définitif de réalisation n'est pour l'heure pas encore connu. Un enrobé semi-dense aux propriétés phono-absorbantes SDA-8 sera posé permettant la réduction substantielle à la pose mais également après plusieurs années de l'ordre de deux dB par rapport à un revêtement standard.

Les travaux sont prévus pendant la nuit et la commune a demandé que la déviation par le village soit opérée entre 22h00 et 5h00 du matin et non pas entre 21h00 et 6h00 du matin initialement prévu afin que les poids-lourds ne passent pas par le village.

Déchetterie glissement terrain

Interpellés par quelques citoyens à la suite de mini-glissement du terrain et déracinement d'arbres, la zone de la déchetterie a été contrôlée par l'office de l'environnement et le garde-forestier et elle ne présente pour l'heure aucun danger pour les utilisateurs. Une sécurisation se déroulera sous peu par la mise en travers d'arbres.

Pont du Bois du Treuil

La barrière métallique, soit les garde-corps du pont du Bois du Treuil seront changés en juillet prochain. Les garde-corps actuels présentent un danger pour les utilisateurs. La construction du pont date de 1962. Le Conseil communal a négocié la facture finale de CHF 10'850.- avec la commune de Courroux par le biais du partenariat de l'époque à raison de 3/8^{ème} pour la commune de Soyhières et de 5/8^{ème} pour la commune de Courroux soit un montant final pour la commune de Soyhières de CHF 4'068.75.

Ligne de bus

L'offre des lignes de bus sera adaptée afin de répondre aux critères de cofinancement de la Confédération tant pour ce qui concerne la rentabilité des lignes que l'adéquation entre l'offre et la demande. L'horaire projeté et mis en consultation entre le 23 mai et 9 juin 2025 est le fruit d'un travail étroit mené de concert entre le Canton du Jura et CarPostal et vise à garantir une qualité de desserte optimale tout en respectant ces critères. Il faut savoir que la Confédération ne subventionne plus les lignes qui ne dégagent pas le 20% des coûts en revenus, soit billets et abonnements. C'est le cas pour la ligne Châtillon – Delémont – Soyhières – Pleigne – Roggenburg qui circulera uniquement jusqu'à Ederswiler dès décembre 2025. L'offre prévue en semaine sera de 18 allers et retours sur Soyhières et de 16 sur Pleigne et Movelier au lieu de 29 actuellement. En clair, le projet d'horaire propose des réductions principalement aux heures creuses pour permettre de maintenir une offre à la demi-heure aux heures de pointe ainsi qu'un dernier départ au-delà de 20 heures.

La commune de Soyhières a demandé de maintenir les deux premiers bus le matin tôt, actuellement 5h27 et 5h57, le nouvel horaire prévoyant uniquement un départ pour Delémont à 6h30, ce qui ne permet pas aux usagers de se rendre à Bâle ou direction Bienne et Lausanne très tôt le matin. Il est fort possible que le Canton demande une participation à la commune afin de maintenir au moins un bus ou les deux. Le Conseil communal se positionnera dès que possible à réception des informations et tentera le tout pour le tout afin de maintenir au moins un bus tôt le matin.

Pistes de réflexions intercommunales

L'Association des maires du district de Delémont a décidé de mettre en place dès l'automne 2025 un groupe de travail qui se penchera sur les modèles de gouvernance, soit des pistes de réflexion sur l'intercommunalité, fusions de communes ou variante de fusions partielles, taille critique des communes, collaborations intercommunales à renforcer, regroupement de communes etc. Toutes ces pistes seront évaluées. A savoir que 16 communes ont répondu par l'affirmative de travailler ensemble afin de dégager des pistes sérieuses pour le futur des communes. Tout cela dans l'intérêt des services à garantir pour les citoyennes et citoyens. Un forum des communes, préparé par le délégué aux affaires communales en collaboration avec l'Association jurassienne des communes se déroulera le 3 septembre prochain avec les 51 communes de la République y compris la commune de Moutier qui a pour objet le redéploiement des structures communales.

Projets eaux et chauffage La Cave

Les dossiers de l'eau, soit l'assainissement de la station de la Doux, d'un éventuel nouveau réservoir et du chauffage à distance reliant le bâtiment communal et la Cave seront présentés en assemblée communale cet automne. La commune disposera de toutes les informations nécessaires et pourra présenter le tout aux ayants-droits.

Règlements communaux

Le Conseil communal mène actuellement plusieurs dossiers en parallèle. Aussi, le règlement d'organisation, le règlement des déchets, le règlement de la sécurité locale et de la taxe de séjour vous seront présentés également cet automne.

En 2025, quatre assemblées communales ont été prévues. Le Conseil communal est très actif et s'efforce de tout gérer.

M. Christian Zuber souhaite une belle saison d'été, de belles vacances et remercie les personnes présentes à l'assemblée.

Tractandum 7 : Divers

Le Président ouvre la discussion au chapitre des divers.

informe que la population a augmenté et on constate l'arrivée d'enfants de 0 à 5 ans qui sont au nombre de 15. La place de jeux vers chez Cochard est adaptée pour les grands mais non pour les petits. Elle demande où en est le projet Place de jeux ?

M. Christian Zuber informe qu'un montant de CHF 10'000.- a déjà été perçu pour l'élaboration d'une nouvelle place de jeux. Le conseil cherche à trouver l'emplacement adéquat, une discussion sera faite avec le Conseil prochainement.

attend toujours des nouvelles de la commune quant aux travaux réalisés sans permis par son voisin.

M. Christian Zuber informe qu'il avait établi un projet de convention au mois de décembre 2024 et qui n'a pas été acceptée par les parties et il va reprendre en mains ce dossier.

demande que les Autorités communales appliquent la loi et ceci très rapidement. Christian Zuber pense que ce problème devrait se régler encore cet automne.

demande où en sont les travaux de la commission de la zone 30km/h.

M. Mathieu Ramseyer informe qu'il y a eu déjà 2 séances, que l'on examine une restriction à 30 km/h pour tout le village. Ils vont prendre contact avec un ingénieur pour évaluer ce qui est réalisable selon la loi. Ce point sera proposé en assemblée communale probablement cet automne.

s'inquiète des derniers événements mondiaux et il demande si notre abri de la protection civil est toujours opérationnel ? Il demande que des mesures soient prises afin que ce bâtiment puisse accomplir en tout temps la fonction qui elle la sienne.

M. Christian Zuber indique que l'abri est entretenu que certains travaux ont été réalisés (dernier contrôle électrique par exemple). Il va prendre contact avec un responsable cantonal afin de vérifier le bon fonctionnement de ces installations et les mesures à prévoir si nécessaire.

L'abri est actuellement occupé par 2 sociétés.

indique qu'en cas d'inondations par exemple, c'est le bâtiment du Stand de tir pour le secteur des Riedes et la Halle de gymnastique sur le Questre qui sont prévus dans le Plan d'alarme et d'interventions. M. Christian Zuber n'est pas certain et vérifiera cette information.

Le Président lève l'assemblée communale à 22h05

Au nom de l'Assemblée communale de Soyhières

Le Président

Pierre Morel

La Secrétaire

Jennifer Oriet- Marchand

